

PREVAL Haut-Doubs
Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des déchets
2 rue des Tourbières, BP 235 25304 Pontarlier Cedex

Document minute provisoire

Etude faune-flore-habitats

Projet Réemploi à Valdahon (25)



Vue d'ensemble du site - photographie © P. & M. Guinchard

Pascale & Michel GUINCHARD

février-septembre 2024

Études en Environnement
1 impasse des jardins
25410 Villars-Saint-Georges
tél. : 03 81 63 86 67
Mail : contact@guinchard-environnement.com



Objectif de l'étude

La communauté de communes des Portes du Haut-Doubs prévoit la réalisation d'un projet de Réemploi sur la commune de Valdahon, dans la zone d'activité les Banardes. Cette étude a pour objectif de réaliser le diagnostic écologique préalable à la construction du projet.

Les terrains concernés sont en grande partie déjà anthropisés : terrain de motocross, zones remaniées... Cette proposition comprend l'inventaire des habitats, de la flore et des groupes faunistiques comprenant potentiellement des espèces protégées, rares et/ou patrimoniales dans ce type de milieux : oiseaux, amphibiens, reptiles, libellules et papillons de jour.

Les éventuelles espèces protégées, rares et/ou patrimoniales contactées lors des prospections de terrain appartenant à d'autres groupes faunistiques ont le cas échéant été prises en compte.

Les prospections de terrain ont eu lieu les 28 mars, 13 mai, 11 juin, 8 juillet, 11 juillet 2024.

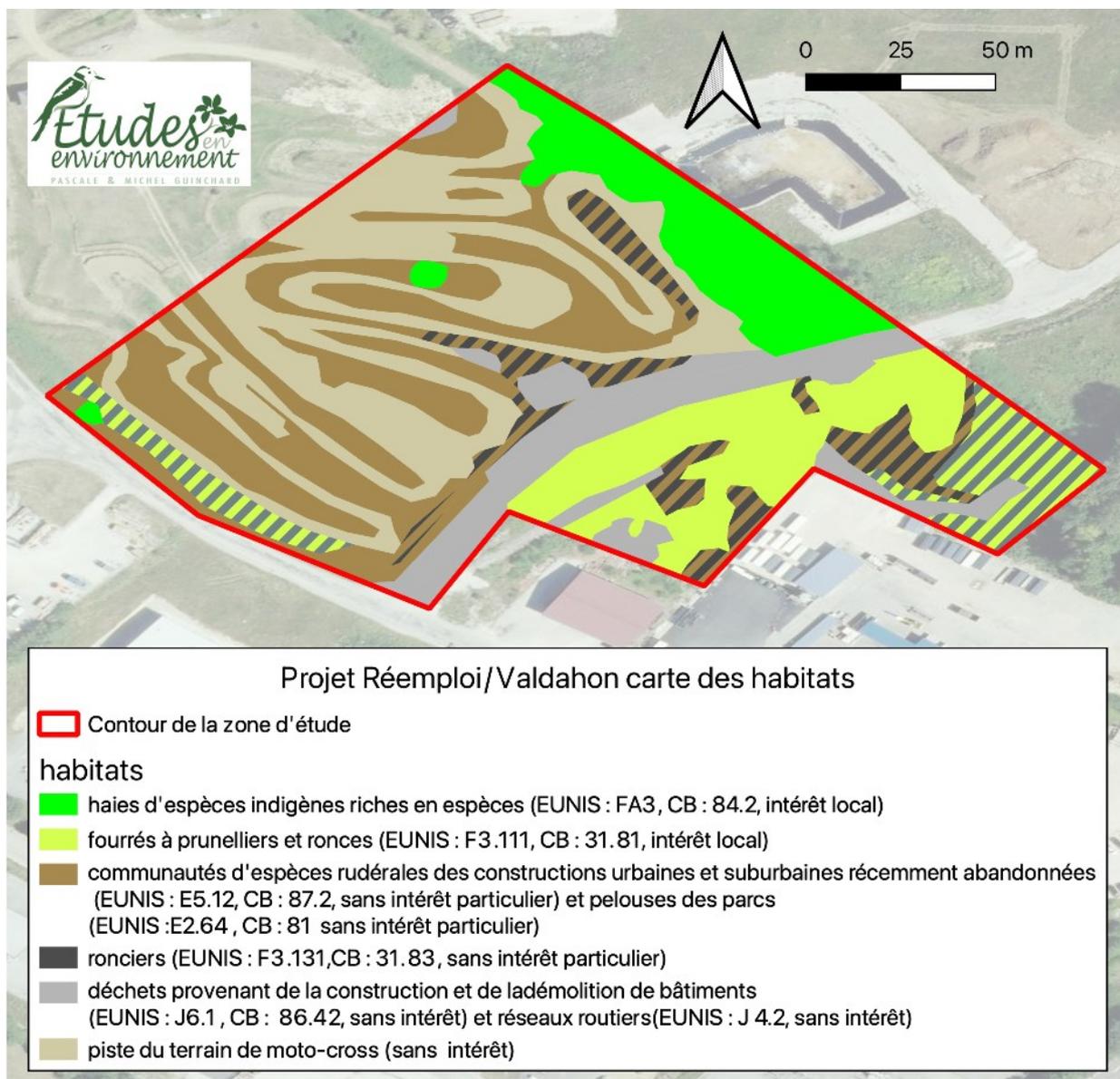
Pendant ces prospections de terrain, tous les contacts visuels et auditifs (chants des oiseaux et stridulations des orthoptères) avec la faune ont été notés. Pour les amphibiens, l'ensemble des zones contenant de l'eau (ornières, flaques...) a fait l'objet d'une recherche minutieuse des adultes, pontes et larves.

Projet des travaux

Chapitre 1 : état initial de l'environnement

1.1 Les habitats

L'analyse de l'état initial correspond à l'état de la flore et de la végétation présentes à l'instant des prospections de terrain.



Description sommaire des groupements

Le site, extrêmement anthropisé, ne comprend pas à proprement parler d'habitats naturels bien définis, suffisamment homogènes et de taille suffisante pour permettre la réalisation de relevés phytosociologiques et la définition de syntaxons phytosociologiques.

Ces habitats ont donc été décrits en utilisant la nomenclature européenne actuelle (références EUNIS).

Le site ne renferme pas d'habitats patrimoniaux au sens des référentiels Natura 2000. Les haies

et fourrés constituent cependant des habitats d'intérêt local, dans la mesure où ils offrent gîte, couvert et protection pour la faune.

Les haies et fruticées sont des groupements mixtes à structure complexe, formés:

- d'arbres (frêne commun, merisier, bouleau verruqueux, chêne sessile, charme, pin sylvestre) ... ;
- mais surtout d'arbustes divers (aubépine monogyne, cornouiller sanguin, troène vulgaire, prunellier épineux...);
- et d'une strate herbacée rassemblant des espèces d'origines diverses :
 - des espèces prairiales (dactyle aggloméré, pâturin commun...);
 - des espèces des groupements d'ourlets (vesce des haies, gaillet gratteron, benoîte des villes, valériane officinale, fraisier des bois, géranium herbe-à-Robert... ou ortie dioïque, lierre terrestre, galéopsis tétrahit... dans les stations les plus riches en nitrates).

Ces formations ligneuses semi-ouvertes, quel que soit leur caractère, présentent divers intérêts écologiques :

- rôle de diversification et de stratification du milieu ;
- refuge pour les espèces végétales locales au milieu de zones cultivées ou urbanisées ;
- elles procurent aussi bien nourriture qu'habitat à toute sorte d'animaux ;
- rôle dans la retenue et l'épuration latérale des sols ;
- protection des cultures et des habitations ;
- limitation de l'érosion du sol due au vent ;
- amélioration de l'aspect paysager.

Ce sont par conséquent des milieux de qualité écologique moyenne.

Les habitats herbacés de friches et ronciers présentent une biodiversité certaine mais ne présentent pas d'intérêt patrimonial intrinsèque particulier. Ils sont par contre des lieux d'alimentation pour les oiseaux.



Vue du site en juin 2024, montrant les friches herbacées et ronciers à proximité de la piste de moto-Cross et les fourrés à prunelliers et ronces dans le fond



vue générale du site en juin 2024



vue de l'intérieur du site au printemps 2024



vue de la zone de fourrés au sud-est

Etude faune-flore-habitats Projet Réemploi à Valdahon (25) Document minute provisoire
vues des talus en friche et ronciers



1.2 La flore

Le site ne renferme pas d'espèce végétale patrimoniale en dehors de la présence du frêne commun est maintenant quasi menacé en Europe du fait de l'extension de la chalarose, une maladie cryptogamique en provenance d'Asie qui décime les populations européennes. Aucune plante protégée ou menacée n'a été observée lors des différentes visites de terrain et aucune n'est citée dans les bases de données régionales (SBFC/CBNFC_ORI).

Espèces patrimoniales							
nom scientifique	nom français	prot.	vuln. Eu	vuln. F	vuln. FC	det ZNIEFF FC	rar. FC
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	non	NT	LC	LC	non	CCC

Niveau de protection (niv. prot.) :

PN pour nationale, PR FC pour régionale en Franche-Comté, 39 pour Jura (par arrêté préfectoral)

Degrés de vulnérabilité (vulnér.) :

EX = éteint ; EX ? = présumé éteint à l'état sauvage ; CR = en danger critique d'extinction ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; LR = à faible risque (NT = quasi-menacé ; LC = de préoccupation mineure) ; DD = insuffisamment documenté ; NE = non évalué ; s = à surveiller, NA : naturalisé

taxon quasi menacé : Un taxon est dit Quasi menacé lorsqu'il a été évalué d'après les critères et ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories En danger critique d'extinction, En danger ou Vulnérable mais qu'il est près de remplir les critères correspondant aux catégories du groupe Menacé ou qu'il les remplira probablement dans un proche avenir.

Degrés de rareté en Franche-Comté (rar. FC.) :

RR : très rare, R : rare, AR : assez rare, AC : assez commun, C : commun, CC : très commun

La liste totale des espèces observées figure en annexe n°1.

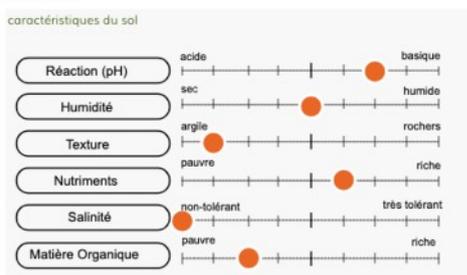
Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*)

Statuts :

Protection : non
 Liste rouge Europe : NT
 Liste rouge France : LC
 Liste rouge Franche-Comté : LC
 Rareté en Franche-Comté : CCC
 Déterminante ZNIEFF : non

Biologie - écologie (source : Tela Botanica) :

Phanérohyte.
 Bois, haies, ravins, dans toute la France et en Corse.



P. & M. Guinchard ©

Floraison : avril-mai ; fructification : septembre

Phytosociologie : (source site CBNFC_ORI)

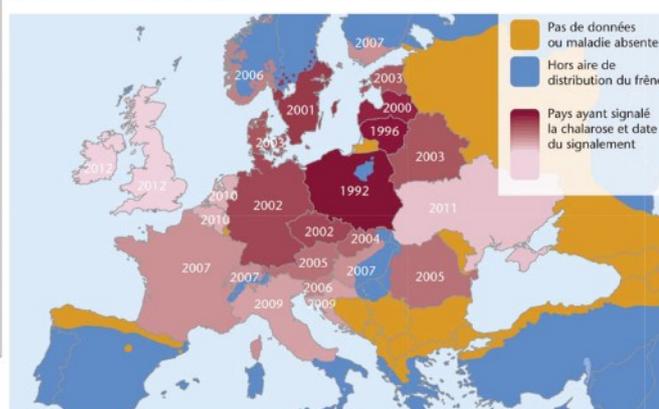
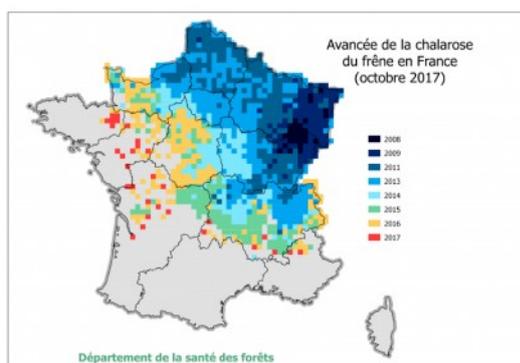
Eleocharito palustris-Sagittarion sagittifoliae H. Passarge 1964

Roselières eurosibériennes, plutôt pionnières, des bordures perturbées des eaux calmes.

Répartition : (source site CBNFC_ORI)

Espèce eurasiennne. Cet arbre est répandu dans toute la France, sauf à basse altitude en région méditerranéenne et en haute montagne. Le frêne commun est très commun dans toute la région. Le frêne est maintenant quasi menacé en Europe du fait de l'extension de la chalarose, une maladie cryptogamique en provenance d'Asie qui décime les populations européennes.

Carte de répartition du frêne commun en Europe avec l'année d'infection des pays contaminés. Forêt Wallonne n° 134 - janvier/février 2015



Etat de conservation de l'espèce dans la zone d'étude : RAS

Le site renferme par contre un certain nombre d'espèces exotiques parfois considérées comme invasives.

Espèces exotiques					
nom scientifique	nom français	vuln. F	vuln. FC	cat. inv. FC	rar. FC
<i>Galega officinalis</i>	Galéga	NAa	NA	EM	AC
<i>Solidago gigantea</i>	Solidage géant	NAa	NA	EM	C
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	NAa	NA	PEPN	CC
<i>Lepidium draba</i>	Cardaire drave	LC	NA	PEPA	R
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	LC	LC	ENE	CC
<i>Veronica persica</i>	Véronique commune	NAa	NA	ENE	CC
<i>Oenothera glazioviana</i>	Onagre à grandes fleurs	NAa	NA	ENE	AC
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	NAa	NA	ENE	CC

Plantes invasives :

EM : Espèces exotiques envahissantes majeures dans les milieux naturels ou semi-naturels

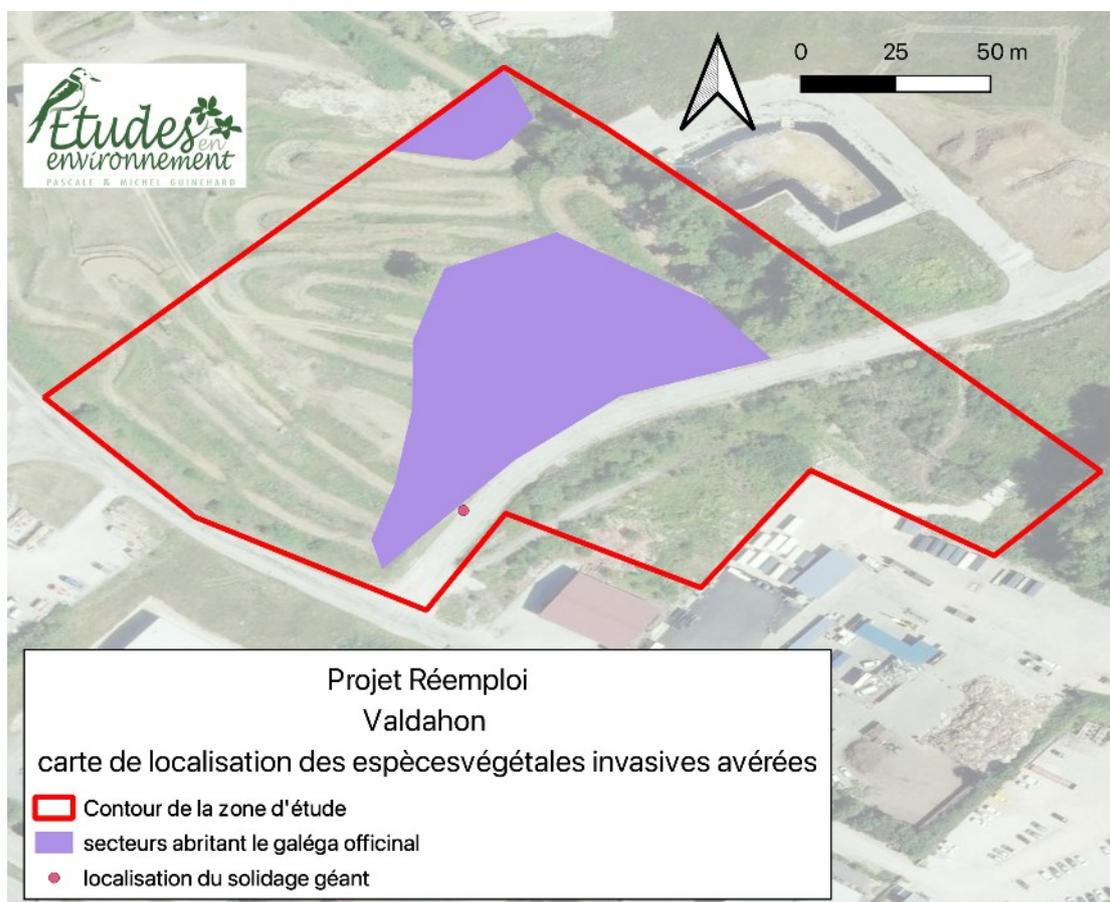
ENE : Espèces exotiques non envahissantes

PEPA : Espèces exotiques potentiellement envahissantes dans les milieux naturels ou semi-naturels, proliférantes dans les milieux anthropiques du territoire

PEPN : Espèces exotiques potentiellement envahissantes dans les milieux naturels ou semi-naturels, prévisibles dans les milieux naturels ou semi-naturels

Deux espèces posent problème. Il s'agit des plantes répertoriées comme envahissantes majeures :

- le galéga ou rue-de-chèvre, très présent au niveau des talus proches de la piste de motocross ;
- le solidage géant, localisé en bordure de chemin.





Galéga officinal



Solidage géant



Massifs de galéga officinal sur le site

1.3 La faune

1.3.1 Les oiseaux

15 espèces ont été répertoriées sur la zone d'étude. Ces ont principalement des oiseaux inféodés aux formations buissonnantes (merle noir, fauvette grisette, fauvette à tête noire, fauvette des jardins, linotte mélodieuse), aux zones semi ouvertes (tarier pâtre, pie bavarde). Le bosquet de grands arbres héberge le geai des chênes, le pinson des arbres, la mésange bleue, le pouillot véloce et la mésange charbonnière. Trois espèces anthropophiles viennent chasser dans la zone prospectée, le moineau domestique, la bergeronnette grise et le rougequeue noir.

La grande majorité des oiseaux présents sont des espèces communes et sont classées LC (de préoccupation mineure) sur les listes UICN¹.

Trois espèces présentent un intérêt patrimonial souligné par leurs statuts sur les listes rouges française et franc-comtoise :

- Le tarier pâtre (un couple) est classé NT (quasi menacé) en France,
- La fauvette des jardins (un couple) est classée NT (quasi menacé) en France,
- La linotte mélodieuse (deux couples) est classée VU (vulnérable) en France et en Franche-Comté.

Le domaine vital du tarier pâtre est localisé au niveau du talus couvert de buissons et de ronciers au sud de la zone. Cette espèce prospecte pour se nourrir les zones de friche herbacée entre les pistes de motocross.

La fauvette des jardin se reproduit au niveau du fourré à prunellier et ronces, à l'est de la zone.

Un couple de linotte mélodieuse se reproduit au niveau du bosquet d'arbres et d'arbustes, au nord de la zone. Le second couple niche au niveau du talus couvert de buissons et de ronciers au sud de la zone. Comme le tarier des prés, cette espèce prospecte pour se nourrir les zones de friche herbacée entre les pistes de motocross.



Linotte mélodieuse - photographie © P. & M. Guinchard

¹ UICN : La liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature créée en 1963, constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle est régulièrement réactualisée.

Carte de localisation des domaines vitaux des oiseaux patrimoniaux :

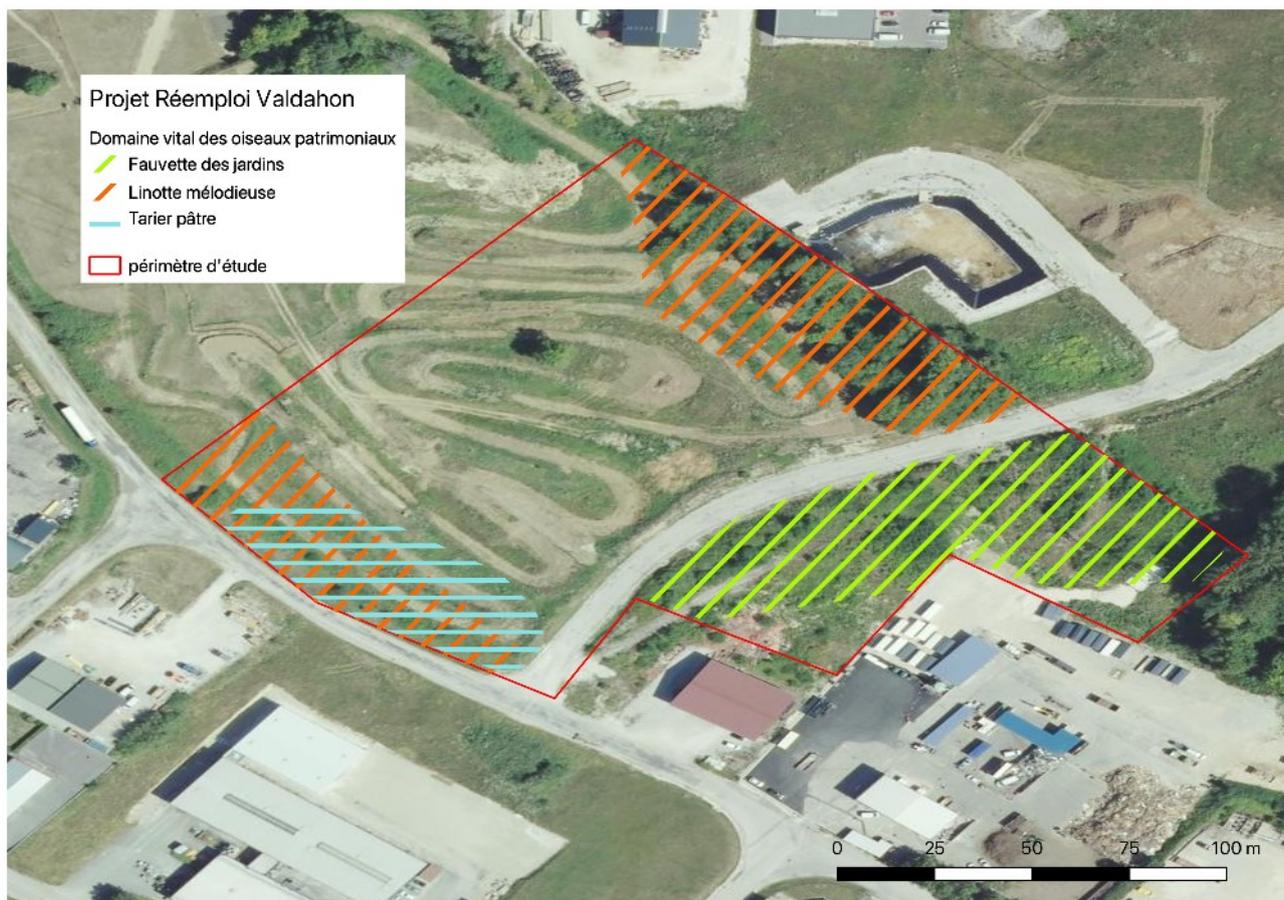


Tableau du statuts des oiseaux

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Convention de Berne	Directive oiseaux	Protection France	Liste rouge internationale	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Liste rouge F.C.	Znieff déterminantes	znief_conditions
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	IBE2		NO3	LC	LC	LC	LC		
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	IBE2 - IBE2		NO3	LC	LC	NT	DD	Dét. sous conditions	Nicheurs : cortège « forêt et milieux boisés » ou « milieu agricole diversifié »
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	IBE2 - IBE2		NO3	LC	LC	LC	LC		
Méris noir	<i>Turdus merula</i>	IBE3	CDO22	OC3	LC	LC	LC	LC		
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	IBE2		NO3	LC	LC	LC	LC		
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	IBE2		NO3	LC	LC	NT	LC	Dét. sous conditions	Nicheurs : cortège « forêt et milieux boisés »
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	IBE2		NO3	LC	LC	LC	LC		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	IBE3		NO3	LC		LC	LC		
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	IBE2		NO3	LC	LC	LC	LC		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	IBE2		NO3	LC	LC	LC	LC		
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		CDO22		LC	LC	LC	LC		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		CDO22		LC	LC	LC	LC		
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>			NO3	LC		LC	LC		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	IBE3		NO3	LC	LC	LC	LC		
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	IBE2		NO3	LC	LC	VU	VU	Dét. sous conditions	Nicheurs : cortège « forêt et milieux boisés » ou « milieu agricole diversifié »

Explication des statuts

Protection France :

NO3 : (espèces protégées)

- I. — Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :
 - la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;

Etude faune-flore-habitats Projet Réemploi à Valdahon (25) **Document minute provisoire**

- la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
 - la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.
- II. — Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.
- III. — Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :
- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après la date d'entrée en vigueur de l'interdiction de capture ou d'enlèvement concernant l'espèce à laquelle ils appartiennent ;
 - dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la directive du 2 avril 1979 susvisée.

Directive Oiseaux : il s'agit de la directive européenne 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite directive « oiseaux »). Les chiffres romains correspondent aux annexes de la directive.

I : annexe 1 (espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale)

CDO22 : annexe 2 (espèces pouvant être chassées)

IIA : dans la zone géographique maritime et terrestre de tous les Etats membres

IIB : peuvent être chassées seulement dans les Etats membres où elles sont citées. (Fr) : chassable en France

III : annexe 3 (espèces pouvant être commercialisées)

IIIA : sans aucunes limitations

IIIB : pouvant bénéficier de limitation. Autorisation prise sur le territoire de l'Etat membres en question.

Liste rouge UICN France et Franche-Comté:

LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : en danger ; DD : évaluation non réalisée faute de données suffisantes



Tarier pâtre – photographie © P. & M. Guinchard

1.3.2 Les amphibiens

Malgré une recherche attentive, aucun amphibien n'a été observé sur le site. L'absence de mare, même petite ou d'autre zone aquatique permanente ne permet pas la reproduction d'amphibiens sur le site.

De plus, l'utilisation assez intensive du site comme terrain de moto-cross est assez incompatible avec l'installation d'espèces animales terrestres.

1.3.3 Les reptiles

Une seule espèce de reptile a été observé, le lézard des murailles.

Cette espèce est protégée en France, mais elle est très commune. Elle est classée LC (de préoccupation mineure) sur les listes UICN.

Tableau des statuts du lézard des murailles :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection France	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Liste rouge F.C.
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	FRAR2	LC	LC	LC



Lézard des murailles - photographie © P. & M. Guinchard

1.3.4 Les odonates (libellules)

L'absence de milieu aquatique pérenne sur le site limite grandement la présence de libellules. Une seule espèce, l'agrion jouvencelle, a été observée en chasse au niveau des friches herbacées.

1.3.5 Les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour)

Neuf espèces de papillons de jour (rhopalocères) ont été observés, toutes sont communes et ne présentent pas de statut UICN particulier.

Le tableau des statuts des insectes comporte également les espèces d'autres groupes pour mémoire. Un certain nombre d'espèces d'insectes n'ont pas de statuts définis et sont laissés en blanc.

Aucune espèce d'insectes observé n'est protégée en France.

Ordre-sous ordre	Nom français	Nom latin	CONVENTION_BERNE	DIRECTIVE EUROPEENNE_HABITAT_FAUNE_FLORE	LISTE_ROUGE_EUROPE	LISTE_ROUGE_FRANCE	LISTE_ROUGE_REGION_FRANCHE_COMTE	ZNIEFF_FRANCHE_COMTE_DETERMINANTE
Lépido-Rhopalo	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>			LC	LC	LC	
Lépido-Rhopalo	Mégère, Satyre	<i>Lasiommata megera</i>			LC	LC	LC	
Lépido-Rhopalo	Azuré bleu-céleste	<i>Lysandra bellargus</i>			LC	LC	LC	
Lépido-Rhopalo	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>			LC	LC	LC	
Lépido-Rhopalo	Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>			LC	LC	LC	
Lépido-Rhopalo	Azuré de l'Ajonc	<i>Plebejus argus</i>			LC	LC	LC	
Lépido-Rhopalo	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>			LC	LC	LC	
Lépido-Rhopalo	Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>			LC	LC	LC	
Lépido-Rhopalo	Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>			LC	LC	LC	
Lépido-Hétéro	Gamma (Le)	<i>Autographa gamma</i>						
Lépido-Hétéro		<i>Celypha lacunana</i>						
Lépido-Hétéro		<i>Ematurga atomaria</i>						
Lépido-Hétéro		<i>Satumia pavonia</i>						
Lépido-Hétéro		<i>Zygaena filipendulae</i>						
Odon- Zygo	Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC	LC	
Coléoptère	Clytre à grandes taches	<i>Clytra laeviuscula</i>						
Coléoptère	Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>						
Coléoptère	Charançon poudré	<i>Lixus iridis Olivier</i>						
Coléoptère	Cycliste maillot-vert	<i>Oedemera nobilis</i>						
Coléoptère		<i>Oxythyrea funesta</i>						
Diptère		<i>Eristalis tenax</i>						
Homoptère		<i>Cercopis vulnerata Rossi</i>						
Ortho- Ensifère	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>			LC		LC	
Hétéroptère		<i>Aelia acuminata</i>						
Hétéroptère		<i>Dicranocephalus agilis</i>						
Hétéroptère		<i>Coreus marginatus</i>						
Hétéroptère		<i>Capsodes flavomarginatus</i>						
Hétéroptère		<i>Graphosoma italicum</i>						
Hétéroptère		<i>Rhaphigaster nebulosa</i>						

1.3.6 Les chiroptères (chauve-souris)

Ne

Conclusion sur l'état initial :

Tableau n°xx :

Groupe ciblé	Intérêt patrimonial	Enjeu pour le site
Habitats du périmètre d'extension		
Espèces végétales du périmètre d'autorisation		
Espèces végétales invasives		
Oiseaux nicheurs sur site		
Amphibiens		
Reptiles		
Odonates		
Lépidoptères rhopalocères		
Chiroptères		

Carte des enjeux

Chapitre 2 : les impacts sur l'environnement

L'analyse des impacts examine le devenir de la faune, la flore et les habitats du fait de la réalisation du projet, mais elle tient compte également d'autres causes d'évolution comme par exemple les perturbations cycliques du milieu liées à l'exploitation agricole ou activités sportives, indépendamment du projet.

2.1 impacts sur les habitats et la flore

Les impacts directs

Les **impacts directs permanents** du projet sur les habitats correspondent à la végétation détruite pour la réalisation des travaux.

Le site ne renferme pas d'habitat patrimonial. Les impacts du projet sur les habitats seront par conséquent faibles.

Aucune espèce protégée n'est recensée ni n'a été observée lors des prospections de terrain dans l'aire d'autorisation. Aucune enjeu n'a été identifié dans ce périmètre restreint.

Seule une espèce patrimoniale quasi-menacée en Europe mais très répandue en Franche-Comté : le frêne commun, est présente dans l'aire d'étude élargie. L'enjeu reste très faible.

Les **impacts directs temporaires** concernent la végétation située à la périphérie immédiate du site en phase travaux.

Les impacts indirects

L'impact indirect permanent correspond au changement de vocation de parcelles autour de la zone de travaux, soit du fait d'un enclavement, d'un phénomène d'isolement ou d'un morcellement. Dans le cas présent, cela n'aura pas lieu car la réalisation des travaux ne provoquera pas d'enclavement de parcelles.

Il correspond également à la destruction de milieux jouant un rôle important dans la trame verte et bleue. Les travaux épargnent la haie arborescente, l'impact indirect permanent sur la trame verte et bleue restera par conséquent faible. L'impact indirect permanent sur la TVB est faible.

Il correspond enfin au risque de propagation d'espèces végétales envahissantes majeures lors des travaux (décapage et déplacement de terre contenant des graines ou des organes de multiplication végétative d'espèces problématiques).

Le site renferme deux espèces invasives problématiques. Les travaux devront les prendre en compte pour éviter leur propagation dans le milieu naturel à proximité du site. Cet impact est moyen.

Aucun autre projet n'est connu à priori sur le site d'étude, aucuns impacts cumulatifs ne sont donc identifiés.

2.2 impacts sur la faune

Les **impacts directs et permanents** pour la faune sont le plus souvent liés à la consommation de l'espace.

Le projet Réemploi concerne une zone en grande partie couverte par un terrain de motocross. La réduction des espaces vitaux des espèces de la faune patrimoniale concerne deux espèces d'oiseaux, la linotte mélodieuse et la fauvette des jardins.

D'autres espèces d'oiseaux se reproduisent sur le site, mais ce sont des espèces communes qui se reproduisent également dans les zones boisées et buissonnantes du secteur.

L'impact concerne le milieu de reproduction de ces deux espèces d'oiseaux (cf carte n° XX) .

Elle concerne des zones d'arbres et d'arbustes ainsi que de friches herbacées.

Les impacts directs et permanents sur la faune restent **modérés**.

Les **impacts directs et temporaires** sont liés à la phase travaux. L'activité de décapage de la végétation au début des travaux a un impact sur les oiseaux nicheurs. Si la destruction de la végétation est réalisée en période de reproduction, il y aura destruction des nichées en cours d'élevage. La majorité des espèces concernées étant protégées il y aura infraction avec la législation. Les impacts directs et temporaires sur la faune sont **potentiellement forts**.

Les **impacts indirects permanents** correspondent aux risques de morcellement et de destruction des corridors écologiques du fait de la consommation de milieux naturels. Le projet se situe à l'intérieur d'une zone d'activité et concerne en grande partie un terrain de motocross. L'impact sur les corridors écologiques est par conséquent faible, les impacts indirects permanents du projet sur la faune sont **faibles**.

Aucun autre projet n'est connu à priori sur le site d'étude, aucuns **impacts cumulatifs** ne sont donc identifiés.

+ chiro

Conclusion sur les impacts : tableau n°XX

Cible	Nature des impacts identifiés		
	Impacts directs temporaires (phase exploitation)	Impacts directs permanents	Impacts indirects permanents
	- perturbation d'espèces animales a proximité de la carrière : dérangement par le bruit, destruction de nichées lors des défrichements - réduction de la productivité des milieux par dépôt de poussières	- diminution des espaces vitaux des espèces animales ou végétales - destruction d'habitats patrimoniaux - destruction d'espèces végétales patrimoniales	- changement de vocation de parcelles à proximité - interruption de corridors écologiques - risques de propagation d'espèces invasives
Habitats			
Espèces végétales patrimoniales			
Oiseaux dans le périmètre			
Amphibiens			
Reptiles			
Odonates			
Lépidoptères rhopalocères			
Chiroptères			
Trame verte et bleue			

Chapitre 3 : la séquence ERC (éviter, réduire, compenser)

3.1 Mesures d'évitement

Un phasage dans les travaux peut considérablement réduire l'impact lié à la phase de défrichage des ligneux sur les oiseaux. Si les travaux de défrichage débutent après la mi août, l'impact sera minime car à cette date les jeunes oiseaux des espèces protégées sont volants et il n'y a plus de risque de destruction de couvées.

La période favorable pour le défrichage s'étale donc de mi août à début mars.

Afin d'éviter l'impact sur les espèces d'oiseaux patrimoniaux, il convient de ne pas détruire la haie arborescente située au nord de la zone.

Pour le domaine vital de la fauvette des jardin, il convient de limiter au maximum l'emprise de l'urbanisation sur le fourré à prunellier et ronces.

3.2 Mesures de réduction

Pour le domaine vital de la fauvette des jardin, il convient de laisser le fourré à prunellier et ronces évoluer spontanément dans la zone où il ne sera pas détruit, afin de le laisser se reconstituer.

3.3 Mesures d'accompagnement et de compensation

Bien que les impacts définis au chapitre précédents soient modérés sur les oiseaux, il est encore possible de les réduire en mettant en place la replantation des haies en pourtour des zones urbanisées, là où cela est possible.

Pour la zone de talus au sud du domaine vital de la linotte mélodieuse et du tarier pâtre, planter une haie d'espèces arbustives autochtones.

Impacts résiduels après mesures : (tableau n°xx)

Cible	Impacts avant mesures	Mesures mises en place	Impacts après mesures
Habitats			
Espèces végétales patrimoniales			
Espèces végétales invasives			
Oiseaux	Potentiellement forts à modérés	Évitement : défrichage en dehors de la période de reproduction	
		Réduction : replanter , <u>sans attendre la fin de l'exploitation</u> , à l'aide d'essences favorables	
		Compensation : replantnd duc	
Chiroptères	Potentiels	Évitement : chercher les cavités dans les arbres à abattre,vérifier l'absence de chiroptères à l'aide d'une caméra optique et boucher ces cavités éventuellement avec un système anti-retour	
Amphibiens			
Reptiles			
Odonates			
Lépidoptères rhopalocères			
Trame verte et bleue	Faibles		

Chapitre 4 : Enoncé des méthodes

L'analyse de l'état initial correspond à l'état de la végétation et de la faune présentes à l'instant des prospections de terrain.

4.1 Diagnostic phytoécologique

Les données issues de la base du CBNFC²/SBFC³ ont été prises en compte en aval du travail de prospection de terrain.

Les espèces végétales ont été recherchées en mettant en place un plan d'échantillonnage stratifié, les habitats susceptibles d'en abriter étant échantillonnés de façon plus importante que ceux à faible potentialité.

Les prospections de terrain ont été réalisées au cours de trois demi-journées : 27/03, 10/06 et 11/07.

4.2 Diagnostic faunistique

La prospection des oiseaux a été réalisée au cours de trois journées : le 27 mars en tout début de période de nidification, 10 juin en pleine période de reproduction et le 11 juillet 2024 en fin de période de nidification.

Les prospections ont été effectuées par beau temps. L'ensemble de la zone d'étude a été parcourue à pied. Tous les contacts visuels et les contacts auditifs ont été notés. Les observations visuelles ont été effectuées à l'aide de jumelles. L'intérêt de la prospection auditive est qu'elle nous renseigne sur la présence de l'espèces mais surtout sur le statut de reproduction des oiseaux. Un oiseau chantant en période de nidification peut être considéré comme reproducteur probable.

Les milieux pouvant héberger des espèces patrimoniales ont fait l'objet d'une attention particulière.

Les prospections pour les reptiles ont eu lieu au cours de trois journées : le 27 mars, 10 juin et le 11 juillet 2024.

La zone d'étude à été parcourue à la recherche visuelle des reptiles. Cette prospection c'est faite à pied, à vitesse réduite, en inspectant les biotopes les plus favorables : pierriers, lisières ensoleillées, haies, friches, talus...

La prospection spécifique pour les insectes a eu lieu au cours de deux journées, le 10 juin, et le 11 juillet 2024. Les observations ont été effectuées sur l'ensemble de la zone, par observation directe et prise de photographies.

La prise en compte de l'ensemble de la biocénose animale est impossible dans ce type d'étude,

²CBNFC : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté.

³SBFC : Société Botanique de Franche-Comté

deux groupes ont été ciblés (lépidoptères rhopalocères et odonates).

Les bases de données régionales ont été consultées (LPO⁴, CBNFC-ORI⁵, SIGOGNE⁶).

Les espèces patrimoniales observées appartenant à d'autres groupes faunistiques ont été notées le cas échéant (mammifères, lépidoptères hétérocères par exemple).

4.3 synthèse des enjeux

Les thématiques présentées individuellement les unes des autres pour des questions de clarté de l'exposé, interfèrent en réalité de façon très étroite pour composer l'environnement du projet. Ce schéma complexe des relations entre les divers horizons de l'environnement est analysé en préalable à l'élaboration du projet : analyse multicritères et hiérarchisation des contraintes.

4 **LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux

5 **CBNFC-ORI** : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté et Observatoire Régional des Invertébrés

6 **SIGOGNE** : portail de la description de la biodiversité en Franche-Comté

Bibliographie :

Bardat J., Bioret F., Botineau M., Bouillet V., Delpech R., Géhu J.-M., Haury J., Lacoste A., Rameau J.-C., Royer J.-M., Roux G. & Touffet J., 2004. Prodomes des végétations de France. Collection Patrimoines naturels 61 : 1-171.

Bensettiti F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 : Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. La Documentation Française. Volume 1 : 423 p. et volume 2 : 339 p.

Bensettiti F., Bouillet V., Chavaudret-Laborie C. & Deniaud J. (coord.), 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 : Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. La Documentation Française. Volume 1 : 437 p. et volume 2 : 479 p.

Bioret F. & Royer J.-M., 2009. Présentation du projet de déclinaison du Prodomes des végétations de France. J. Bot. Soc. Bot. France 48 : 47-48. Bissardon M., Guibal L. & Rameau J.-C., 1997. CORINE Biotopes. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF. Atelier Technique des Espaces Naturels. 179 p.

Cerema, OFB, collectif, 2018 - *Évaluation environnementale- Guide d'aide à la définition des mesures ERC*, THEMA, 149 p.

Cerema, collectif, 2018 - *Approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique, Guide de mise en œuvre*, 134 p.

DREAL-BFC, 2022 - *Prise en compte des espèces de faune et de flore protégées dans les projets et activités*. 33p.

DREAL-Midi-Pyrénées, 2022 - *PROJETS ETESPÈCES PROTÉGÉES. Appui à la mise en œuvre de la réglementation «Espèces Protégées» dans les projets d'activités, d'aménagements ou d'infrastructures*. 92 3p.

Extrait de la base de données Taxa (base de données SBFC/CBNFC) fournie par le CBNFC-ORI

Ferrez Y., Bailly G., Beaufile T., Collaud R., Caillet M., Fernez T., Gillet F., Guyonneau J., Hennequin C., Royer J.-M., Schmitt A., Vergon-Trivaudey M.-J., Vadam J.-C. & Vuilleminot M., 2011. Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté. Conservatoire Botanique National de Franche-Comté/Société Botanique de Franche-Comté. Les Nouvelles Archives de la Flore jurassienne et du nord-est de la France N° spécial 1 : 282 p. (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté, Union européenne/FEDER, Conseil régional de Franche-Comté).

Fiers V. et coll., 2003. Etudes scientifiques en espaces naturels. Cadre méthodologique pour le recueil et le traitement de données naturalistes. Cahier technique de l'ATEN numéro 72. Réserves Naturelles de France. Montpellier. p. 96.

FNE Languedoc-Roussillon, 2018 - *EVITER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT au sens de la séquence ERC - Eviter > Réduire > Compenser*. 32 p.

Gaillardat V., 2003-USM Inventaire et suivi de la biodiversité / MNHN - Synthèse des unités de végétation traitées dans les " Cahiers d'habitats ".

Gaillardat V., Argagnon O., Bensettiti F., Bioret F., Bouillet V., Causse G., Choynet G., Coignon B., de Foucault B., Delassus L., Duhamel F., Fernez Th., Herard K., Lafon P., Le Foullet A., Panaiotis C., Poncet

R., Prud'homme F., Rouveyrol P. & Villaret J.-C., 2018. Habitats d'intérêt communautaire : actualisation des interprétations des Cahiers d'habitats. Version 1, mars 2018. Rapport UMS PatriNat 2017-104. UMS PatriNat, FCBN, MTEs, Paris, 62 p.

GIROUD I., PAUL J.-P., CHALVIN L., MAAS S., GIROUD M., COEURDASSIER M., CRETIN J.-Y., MICHELAT D., LOUITON F. (2017). Liste rouge des oiseaux nicheurs de Franche-Comté. LPO Franche-Comté, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, 24 p.

Guyonneau J., 2008. Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels en Franche-Comté, définition d'un cahier des charges. Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, version 2 (avril 2008). 13 p. + annexes.

Hubert S. (CETE de Lyon/DETC), Morandeau D. (CGDD) et coll., 2013 - Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels - Collection « Références » du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD). 230 p.

LPO Bourgogne-Franche-Comté & LPO Nièvre, collectif (2021). Avifaune et éolien en Bourgogne-Franche-Comté. Outils d'aide à l'identification des enjeux. Volet reproduction et hivernage. 122 p. 2013 -

Mora F. et coll., 2013 - Listes rouges régionales d'insectes de Franche-Comté- Libellules (Odonates), Criquets, Sauterelles et Grillons (Orthoptères), Papillons de jour (Rhopalocères & Zygènes) et Mantres (Mantidés). Évaluation du risque de disparition selon la méthodologie et la démarche de l'UICN. 16p.

Olivier A. et G. Maillat G., 2013 - Protocole commun d'inventaire des reptiles terrestres sur les Réserves Naturelles. 8p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

Vuilleminot M. (coord.), Ferrez Y., André M., Gillet F., Hendoux F., mouly A., Thiery F., tison J.-M., VAdAm J.-C., 2016. Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes en Franche-Comté et préconisations d'actions, 2016. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, 32 p. + annexes

Sites internet consultés :

portail national de la connaissance du territoire : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

plateforme de géoservices pour la biodiversité BFC : <https://www.sigogne.org/geoportal/>

site du CBNFC_ORI°: <http://www.conservatoire-botanique-fc.org/presentation/atlas-en-ligne>

site du museum d'histoire naturelle : <https://inpn.mnhn.fr/>

site du BRGM : <http://infoterre.brgm.fr/>

site LPO : <https://bourgogne-franche-comte.lpo.fr/>

ANNEXES

Liste totale des espèces végétales observées sur le site

Espèces patrimoniales							
nom scientifique	nom français	prot.	vuln. Eu	vuln. F	vuln. FC	det ZNIEFF FC	rar. FC
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	non	NT	LC	LC	non	CCC

Espèces exotiques					
nom scientifique	nom français	vuln. F	vuln. FC	cat. inv. FC	rar. FC
<i>Galega officinalis</i>	Galéga	NAA	NA	EM	AC
<i>Solidago gigantea</i>	Solidage géant	NAA	NA	EM	C
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	NAA	NA	PEPN	CC
<i>Lepidium draba</i>	Cardaie drave	LC	NA	PEPA	R
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	LC	LC	ENE	CC
<i>Veronica persica</i>	Véronique commune	NAA	NA	ENE	CC
<i>Oenothera glazioviana</i>	Onagre à grandes fleurs	NAA	NA	ENE	AC
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	NAA	NA	ENE	CC

Autres espèces					
nom scientifique	nom français	vuln. Eu	vuln. F	vuln. FC	rar. FC
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre		LC	LC	CC
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	LC	LC	LC	CCC
<i>Aegopodium podagraria</i>	Egopode podagraire		LC	LC	CC
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire		LC	LC	CCC
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante		LC	LC	CCC
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire		LC	LC	CC
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs		LC	LC	C
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des bois		LC	LC	CC
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile		LC	LC	CC
<i>Aquilegia vulgaris</i>	Ancolie vulgaire		LC	LC	CC
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	LC	LC	LC	CC
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet		LC	LC	CC
<i>Argentina anserina</i>	Ansérine		LC	LC	CC
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental	LC	LC	LC	CCC
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	LC	LC	LC	CC
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté		LC	LC	CC
<i>Asplenium trichomanes</i>	Capillaire des murailles		LC	LC	CC
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	LC	LC	LC	CC
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette		LC	LC	CC
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Bourse-à-pasteur commune	LC	LC	LC	CC
<i>Cardamine flexuosa</i>	Cardamine flexueuse		LC	LC	CC
<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque		LC	LC	CCC
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée		LC	LC	CC
<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun		LC	LC	CC
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée		LC	LC	CCC
<i>Cerastium fontanum subsp. vulgare</i>	Céraiste commun		LC	LC	CCC
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré		LC	LC	CC
<i>Chaenorhinum minus</i>	Petite Linaire		LC	LC	CC
<i>Chaerophyllum aureum</i>	Cerfeuil d'or		LC	LC	C
<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée amère	LC	LC	LC	CC
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs		LC	LC	CCC
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse à feuilles lancéolées		LC	LC	CCC
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs		LC	LC	CC
<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies		LC	LC	CC
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin		LC	LC	CC
<i>Corylus avellana</i>	Coudrier		LC	LC	CCC
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	LC	LC	LC	CCC
<i>Crepis biennis</i>	Crépide bisannuelle		LC	LC	CC
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle		LC	LC	CCC
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré		LC	LC	CCC
<i>Daucus carota</i>	Carotte	LC	LC	LC	CCC
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret-des-oiseaux		LC	LC	CC
<i>Draba verna</i>	Drave de printemps		LC	LC	CC
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune		LC	LC	CC
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent officinal		LC	LC	CC
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hérissé		LC	LC	CC
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs		LC	LC	CC
<i>Erodium cicutarium</i>	Erodium à feuilles de ciguë		LC	LC	C
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe		LC	LC	CC
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine		LC	LC	CC
<i>Euphorbia platyphyllos</i>	Euphorbe à larges feuilles		LC	LC	C
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge		LC	LC	CC
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	LC	LC	LC	CCC
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale		LC	LC	AC
<i>Funaria hygrometrica</i>	Funaire hygrométrique	LC		LC	C
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéobsis tétrahit		LC	LC	CCC
<i>Galium album</i>	Gaillet commun		LC	LC	CCC
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron		LC	LC	CCC
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugine		LC	LC	CC
<i>Genista sagittalis</i>	Genêt sagitté		LC	LC	CC
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium colombin		LC	LC	CC
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées		LC	LC	CC
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe à Robert		LC	LC	CCC
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	LC	LC	LC	CCC
<i>Hedera helix</i>	Lierre	LC	LC	LC	CCC
<i>Helleborus foetidus</i>	Hellébore fétide		LC	LC	CC
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle		LC	LC	CCC
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse		LC	LC	CCC
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis commun	LC	LC	LC	CCC
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée		LC	LC	CC
<i>Jacobaea erucifolia</i>	Séneçon à feuilles de roquette		LC	LC	CC
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc arqué		LC	LC	CC

Etude faune-flore-habitats Projet Réemploi à Valdahon (25) **Document minute provisoire**

nom scientifique	nom français	vuln. F	vuln. FC	cat. inv. FC	rar. FC
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs		LC	LC	CC
<i>Laburnum anagyroides</i>	Cytise aubours		LC	LC	AC
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue sauvage	LC	LC	LC	CC
<i>Lapsana communis</i>	Lampagne commune		LC	LC	CCC
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés		LC	LC	CCC
<i>Leucanthemum ircutianum</i>	Marguerite		LC	LC	CCC
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène		LC	LC	CC
<i>Linum catharticum</i>	Lin cathartique		LC	LC	CC
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass anglais	LC	LC	LC	CCC
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chevreuille des bois		LC	LC	CC
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camerisier à balais		LC	LC	CC
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier commun	LC	LC	LC	CCC
<i>Lythrum salicaria</i>	Lythrum salicaria	LC	LC	LC	CC
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	LC	LC	LC	CCC
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	LC	LC	DD	CC
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs		LC	LC	CC
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	LC	LC	LC	CC
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé		LC	LC	C
<i>Persicaria maculosa</i>	Persicaire	LC	LC	LC	CC
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	LC	LC	NA	CC
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse épervière		LC	LC	CC
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain étroit	LC	LC	LC	CCC
<i>Plantago major</i>	Grand Plantain	LC	LC	LC	CCC
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel		LC	LC	CCC
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun		LC	LC	CCC
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	LC	LC	LC	CC
<i>Populus tremula</i>	Tremble		LC	LC	CC
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante		LC	LC	CC
<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille stérile		LC	LC	CC
<i>Potentilla verna</i>	Potentille de Neumann		LC	LC	CC
<i>Poterium sanguisorba</i>	Petite Pimprenelle		LC	LC	CCC
<i>Prunus avium</i>	Merisier	LC	LC	LC	CC
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	LC	LC	LC	C
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	LC	LC	LC	CC
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre		LC	LC	CCC
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse		LC	LC	CC
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	LC	LC	LC	CCC
<i>Reseda luteola</i>	Réséda des teinturiers		LC	LC	AR
<i>Rhinanthus alectorolophus</i>	Rhinanthe crête-de-coq		LC	LC	CC
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens		LC	LC	CC
<i>Rosa corymbifera</i>	Rosier des chiens		NE	LC	C
<i>Rosa x nitidula</i>	Rosier luisant		NE	NE	C
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleuâtre	LC	LC	LC	CC
<i>Rubus idaeus</i>	Framboisier	LC	LC	LC	CC
<i>Rubus fruticosus aggr.</i>	Ronce buissonnante (agrégat)		LC	LC	CCC
<i>Rumex acetosa</i>	Rumex oseille		LC	LC	CCC
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crêpe		LC	LC	CC
<i>Rumex obtusifolius</i>	Rumex à feuilles obtuses		LC	LC	CCC
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault		LC	LC	CCC
<i>Salix purpurea</i>	Saule pourpre		LC	LC	CC
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers		LC	LC	C
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	LC	LC	LC	CC
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	LC	LC	LC	CC
<i>Scilla bifolia</i>	Scille à deux feuilles		LC	LC	C
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	LC	LC	LC	CC
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	LC	LC	LC	CC
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun		LC	LC	CC
<i>Silaum silaus</i>	Cumin des prés		LC	LC	CC
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé		LC	LC	CC
<i>Sisymbrium officinale</i>	Herbe aux chantres	LC	LC	LC	C
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux		LC	LC	CC
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher		LC	LC	CC
<i>Stachys sylvatica</i>	Epiaire des bois		LC	LC	CCC
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal (agrégat)		LC	LC	CCC
<i>Torilis arvensis</i>	Torilis des champs		LC	LC	AC
<i>Tragopogon pratensis subsp. orientalis</i>	Salsifis d'Orient		LC	LC	CC
<i>Trifolium aureum</i>	Trèfle doré		LC	LC	AC
<i>Trifolium dubium</i>	Petit Trèfle jaune		LC	LC	CC
<i>Trifolium hybridum</i>	Trèfle bâtard	LC	LC	LC	CC
<i>Trifolium medium</i>	Trèfle intermédiaire		LC	LC	CC
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle commun	LC	LC	LC	CCC
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	LC	LC	LC	CCC
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Camomille inodore		LC	LC	CC
<i>Trisetum flavescens</i>	Avoine dorée		LC	LC	CC
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage	LC	LC	LC	CC
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque		LC	LC	CCC
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale rampante	LC	LC	LC	CC
<i>Verbascum lychnitis</i>	Molène lychnite		LC	LC	AC
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs		LC	LC	CC
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne		LC	LC	CCC
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre		LC	LC	C
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane		LC	LC	CC
<i>Vicia cracca</i>	Vesce cracca		LC	LC	CCC
<i>Vicia segetalis</i>	Vesce des moissons		LC	LC	CC
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	LC	LC	LC	CCC
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	Dompte-venin officinal		LC	LC	C
<i>Viola hirta</i>	Violette hérissée		LC	LC	CC